



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 7 mars 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 28 février 2019, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 5), M. Emmanuel DUMONT (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Myriam EL-YASSA (à compter de la question n° 4), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 13 incluse), M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 4), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE (à compter de la question n° 4), Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 40 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Michel OMOURI (jusqu'à la question n° 40 incluse), Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 4 et jusqu'à la question n° 39 incluse), Mme Mina SEBBAH (jusqu'à la question n° 40 incluse), Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Yves-Michel DAHOUI.

Absents :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Pascal BONNET, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER à Mme Marie ZEHAF, M. Patrick BONTEMPS à M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 6), M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Myriam EL-YASSA à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (à compter de la question n° 14), M. Yannick POUJET à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Françoise PRESSE à Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pascal BONNET à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 40 incluse).

OBJET : 26 - Evolution du site Migrations à Besançon - Convention entre la Région Bourgogne-Franche-Comté et la Ville de Besançon

Evolution du site Migrations à Besançon
Convention entre la Région Bourgogne-Franche-Comté
et la Ville de Besançon

Rapporteur : M. l'Adjoint BIZE

	Date	Avis
Commission n° 1	21/02/2019	Favorable unanime

La Ville de Besançon a proposé une convention autour du site migrations adoptée au Conseil Municipal du 13 décembre 2018.

De nouvelles discussions entre les deux collectivités ont amené un ajustement sur les missions régionales notifiées dans cette nouvelle convention. La durée a été modifiée et les actions à développer ont été précisées.

Contexte

Le site «Migrations à Besançon» (www.migrations.besancon.fr) a été créé par la Ville de Besançon en 2007 afin de recenser, promouvoir et valoriser l'histoire et les parcours des Bisontins concernés par les migrations et de rendre compte plus largement du lien entre les migrations, les migrants et la Ville de Besançon.

Par sa richesse et la diversité des publics concernés, le site est un véritable outil pour favoriser le vivre ensemble, qui a plus que jamais besoin d'être valorisé et renforcé.

Abrité au sein du CCAS puis du service Relations Internationales depuis 2015, le site Migrations a fêté ses 10 ans, en mobilisant en 2017, de multiples acteurs autour d'une manifestation hors les murs, par le biais notamment d'une exposition qui a connu un beau succès.

La suppression des emplois aidés a mis en péril la pérennité du site, le poste consacré à sa gestion n'étant pas renouvelé.

Rappel du projet

La suppression des emplois aidés en août dernier a mis en péril la pérennité du site, le poste consacré à sa gestion n'étant pas renouvelé. La Région Bourgogne-Franche-Comté a alors proposé à la Ville de Besançon de participer, ensemble, à la mise en œuvre de solutions pour poursuivre la dynamique du site.

C'est ainsi qu'il a été proposé la création d'emploi à temps plein financé par la Ville et la Région permettant l'évolution du site et le suivi du projet, en lui donnant une dimension régionale.

Mme COMTE-DELEUZE, élue intéressée, n'a pris part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la nouvelle proposition de convention qui annule et remplace celle votée le 13 décembre 2018 autour du projet du site migrations,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre avec la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Préfecture du Doubs

Reçu le 25 MARS 2019



Contrôle de légalité

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 1